



# CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des travailleurs-euses de l'éducation

n°172, novembre - décembre 2016

La Mauvaise Herbe,  
le n°4 est sorti,  
Abonnez - vous !

Bulletin d'abonnement  
sur le site de la Fédé



## FASCISTES HORS DE NOS RUES. HORS DE NOS VIES !

L'ambiance politique générale, en France comme ailleurs, les y encourage probablement : quelques jours à peine après l'agression homophobe dans un bar de Lille, les fascistes ont pris pour cible samedi 19 novembre La Plume noire, local de la Coordination des groupes anarchistes (CGA) à Lyon. Le local a été attaqué en marge d'un rassemblement du Gud, de l'AF et du PNF, interdit par la préfecture. Les fachos étaient armés et casqués ! La solidarité du quartier et la résistance des camarades ont permis de réduire les dégâts à une vitrine cassée et quelques blessures

légères des camarades lyonnais. Le bilan aurait pourtant pu être plus lourd vu la tolérance dont ces groupes bénéficient de la part des autorités qui ont laissé les milices d'extrême-droite déambuler sans encombre sur les pentes de la Croix-Rousse.

La CNT apporte tout son soutien et réaffirme toute sa solidarité aux camarades de la CGA qui paient là leur engagement antifasciste sans faille.

No Pasaran ! est plus que jamais d'actualité !

No Pasaran ! que ces mots raisonnent partout, dans toutes nos rues !

### Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papier.

Pour nous contacter :  
07 82 14 98 31

## UNE SEMAINE D'OCCUPATION DU COLLÈGE HENRI BARBUSSE À VAULX EN VELIN

Début novembre, les personnels du collège ont occupé pendant plusieurs jours le collège Henri Barbusse ce qui a permis à 3 familles (14 personnes dont des enfants de 2 ans à 18 ans) de dormir au chaud depuis le jeudi 3 novembre. En effet, ils n'ont obtenu aucune réponse, que ce soit de la part de l'inspection d'académie, de la Métropole ou encore de la préfecture. Les personnels s'indignent de ce manque de considération alors que des solutions existent : des logements de fonction sont vides depuis 3 ans au sein du collège et d'autres encore, annexés à l'ancien collège Jean Vilar, à moins de 2km du collège. La préfecture a la possibilité de proposer des solutions, comme elle l'a prouvée en logeant à partir de mardi 9 novembre les 11 familles de l'école Gilbert Dru.

Déterminés à ne pas laisser dormir des enfants dans la rue alors que le froid et les

intempéries commencent à s'intensifier, ils exigent que des solutions soient rapidement proposées. D'autant que ces enfants scolarisés au collège, au lycée ou en école, ont besoin de sérénité pour pouvoir gérer au mieux leur scolarité. Les personnels continueront donc d'occuper tout le week-end leur établissement scolaire. Les personnels rappellent que l'hébergement est un droit inconditionnel (l'article 3452-2 du Code de l'Action sociale et des familles), qui a force de loi stipule : « Toute personne en situation de détresse a accès, sans aucune condition de régularité de situation, à tout moment à un hébergement d'urgence ».

L'occupation du collège Barbusse est terminée. Les 3 familles ont été mises à l'abri par la préfecture. Celle-ci doit réétudier leur situation. Mais rien n'est réglé. Elles sont toutes en situation irrégulière et ont reçu des OQTF avec assignation à résidence.

Pour une révolution sociale, éducative et pédagogique !

CLASSE EN LUTTE

# NON À LA SÉLECTION EN MASTER !

Cette réforme a pour but de pérenniser la sélection après la licence pour pallier les manques de places à la fac. Pour nous ce n'est pas par la sélection que ce problème sera résolu mais par l'augmentation des moyens alloués aux universités. Dans ce contexte d'état d'urgence où l'état préfère augmenter le nombre de vigiles sur les campus plutôt que de les rendre accessibles aux PMR, nous rappelons la nécessité de rendre l'enseignement supérieur accessible à tou-te-s en réhabilitant nos espaces de travail.

Cette sélection part d'un constat que nous partageons : le master est un diplôme cohérent en 4 semestres. Il est de ce fait contreproductif d'effectuer une nouvelle sélection au milieu de ce diplôme. Ce que nous contestons c'est la forme choisie par le ministère qui si ce projet est appliqué créera deux types de masters : le premier sélectif sera celui que les étudiant-e-s recherchent, le second quant à lui sera composé de masters dévalorisés. Cette séparation pérennisera les inégalités sociales alors que le but

même de l'université est d'une part de diffuser de manière égalitaire le savoir à tou-te-s et d'autre-part permettre à chacun d'entre nous d'améliorer ses connaissances pour obtenir de meilleurs emplois.

Les organisations étudiantes que sont la FAGE et l'UNEF ont activement participé à l'élaboration de ce décret qu'elle saluent comme « une victoire pour les étudiants » selon les

propres termes du président de la FAGE. Avec l'approche des élections étudiantes, nous voulons rappeler que seule l'auto-organisation des étudiant-e-s permettra d'améliorer leurs conditions de vie. Ce sont aux étudiant-e-s de choisir leur propre

avenir et non aux organisations étudiantes qui n'ont pas hésité à s'asseoir à la table des négociations pendant le mouvement contre la loi travail et son monde. Organisons-nous, reprenons en main notre destinée en la confiant à des comités universitaires auto-gestionnaires réunissant étudiant.e.s et personnels pour un même idéal.



---

## LE CASIER SCOLAIRE

Avec la mise en place du livret numérique scolaire unique du CP à la 3è, nous assistons à l'accélération du fichage généralisé. Big Brother va très bientôt watching you !

Il s'agit pour les enseignants de renseigner sur internet les compétences acquises par les élèves. Ces compétences seront accompagnées de toutes les attestations possibles, remarques des profs, éléments relatifs à la vie scolaire (absences, retards, comportement, attitudes) et des dossiers éventuels sur les difficultés scolaires ou de santé.

Un vrai régal pour les patrons et le ministère de l'intérieur. En effet, toutes les institutions, notamment policières, auront accès aux données recensées, conformément aux diverses lois votées ces dernières

années : loi du 5 mars 2007 sur la « prévention de la délinquance » et le « secret professionnel partagé », loi du 7 mars 2016 sur le « droit de communication » réservé aux préfets.

D'un livret personnel papier propriété des enfants et des parents des élèves, l'État s'arroge le droit d'un livret informatique qu'il serait seul en mesure de valider, supprimer, amender.

En plein état d'urgence indéfiniment renouvelé, encore sous le coup de la répression judiciaire et des violences policières anti-syndicales,

dans les ZAD, contre les migrant.e.s, les élèves sans-papiers ou les quartiers populaires, ce fichage est intolérable.

La CNT exige le retrait de ce livret numérique, encourage les enseignants à ne pas le renseigner et à s'organiser collectivement pour obtenir son abolition.

